

Séance du 10 mai 2021

<u>Date de convocation :</u> 05/05/2021	L'an deux mille vingt-et-un et le dix mai à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Agnès CHEMSSEDOHA, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 15	
<u>Représentés :</u> 0	
<u>Votants:</u> 15	
	Secrétaire de séance : Michel PERALES

Ordre du jour :

- Mise en place divers tarifs
- Vente parcelles route de Castres
- Budget eau décision modificative
- Questions et informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 14/04/2021 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2021 038

Objet: fixation de la marge sur le prix de vente des carburants et autorisant le Maire à fixer le prix de vente des carburants de la station-service communale

- Vu l'acte de constitution de la régie de recette de la station-service communale ;
- Vu l'acte de nomination des régisseurs de recettes ;

Considérant que les frais de fonctionnement ne peuvent être établis avec précision, Madame le Maire propose de définir une fourchette à appliquer au prix d'achat TTC du litre de carburant, ainsi le prix de vente pourrait être ajusté en fonction du cours du carburant qui varie tous les jours. A chaque fois qu'il sera modifié, il sera affiché sur le lieu de vente.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (modalité de vote),

- Décide de fixer une fourchette de prix comprise entre 0.02 et 0.20 € TTC à appliquer au prix d'achat TTC du litre de carburant.
- Autorise Madame le Maire à réajuster le tarif de vente à chaque remplissage des cuves et lorsqu'elle le jugera judicieux, notamment en fonction du cours du carburant.
- Autorise Madame le Maire à appliquer ces décisions dès l'ouverture de la station-service.

N°DE 2021 039

Objet: Fixation tarif destruction nid de frelon

M. Patrick PISTRE informe le conseil que la communauté de Communes s'est doté d'un dispositif pour combattre le frelon asiatique.

Ce dispositif serait mis à la disposition des communes qui pourrait ainsi intervenir à la demande des particuliers pour détruire les nids de frelons..

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** que la commune intervienne, à la demande des particuliers, pour détruire les nids de frelons présents sur la commune de Vabre;
- **Fixe** à cent cinquante euros (150,00 €) l'intervention qui sera facturée au particulier demandeur.

N°DE 2021 040

Objet: Vente parcelle AD86

M. Patrick PISTRE informe le conseil que M. OUACHEE Fabien, gérant de l'entreprise TESEVEN AUTOBODY, souhaite acheter à son nom propre et non au nom de la société TESEVEN AUTOBODY la parcelle AD86 d'une superficie de 50a56ca.

Ainsi il convient d'annuler la délibération du 02/07/2020 et d'autoriser la vente de cette parcelle à M. OUACHEE Fabien.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Annule** la délibération n°DE_2020_044 objet : vente parcelle AD86
- **Accepte** de vendre à M. OUACHEE Fabien la parcelle cadastrée AD86 d'une superficie de 50a56ca
- **Fixe** le prix de vente à douze mille euros (12 000 €)
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires à cette opération.

N°DE 2021 041

Objet: Budget eau-assainissement - Décision Modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-10000.00	
1641	Emprunts en euros	10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

N°DE 2021 042

Objet: 2ème avance de trésorerie du budget général au budget annexe "station service"

- Vu le CGCT, notamment l'article L2121-29
- Vu les instructions budgétaires et comptables (M4 et M14)
- Vu la création du budget annexe « station-service »

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget pour l'exercice 2021 et avant même la perception de recette

Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en plusieurs fois, dans la limite des montants maximum délibérés,

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor public du budget annexe le permettront.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le versement d'une 2ème avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « station-service » d'un montant de 100 000 € maximum.

Informations et questions diverses

M. SELLES informe le conseil qu'il a demandé des devis pour les panneaux de rue et les numéros suite à l'adressage.

R. DECOURT et M. CALS informent le conseil qu'ils ont commencé à travailler sur les emplacements éventuels des panneaux QR code en vue du projet de circuit touristique sur la commune.

Mme le Maire rappelle que les élections départementales et régionales ont lieu le 20 et 27 juin. Il sera transmis, prochainement, un projet de planning pour la tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 19h30